

NOS VALEURS ET PRINCIPES D'ORGANISATION

Projet de charte des valeurs dans le cadre de la réforme statutaire 2022¹

SERVIR est la valeur matrice, portée d'ailleurs par la devise originelle de l'École - « servir sans s'asservir », qui contient cette autre idée, nourrie par l'Histoire, que la loyauté ne doit jamais se dévoyer en assujettissement au pouvoir partisan, ni à l'argent, et que les hauts fonctionnaires ne servent pas seulement le gouvernement légitime, mais une cause plus haute encore, qui est celle de la France, de la collectivité des citoyens qui la composent et des principes universels qu'elle incarne.

De **SERVIR**, valeur fondatrice, dérivent nos autres valeurs-clefs : **P'INTERET PUBLIC**, que nous servons, **P'EGALITE** et **P'EXCELLENCE** que nous promovons de manière indissociable, **P'INTEGRITE**, enfin, qui est notre exigence constante et doit être notre marque primordiale.

L'idée de générations successives au service de l'Etat a l'avantage d'être résolument tournée vers l'avenir, vers les camarades déjà formés et vers ceux qui leur succéderont et partageront les mêmes valeurs, qu'ils soient ENA ou INSP.

Dans son fonctionnement, l'Association s'engage à respecter les principes d'organisation suivants :

La neutralité, notamment politique : l'Association observe une stricte neutralité religieuse, philosophique et politique, sans esprit partisan, tant dans son fonctionnement que dans ses interventions ou prises de position publique. Pendant les périodes de réserve électorale, elle s'interdit d'inviter ou donner la parole à des ministres, femmes et hommes politiques, think-tanks, journalistes et polémistes.

La parité F/H : Forte de ses valeurs et consciente des enjeux qui s'attachent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'environnement professionnel, l'Association considère que la promotion de cette égalité est un des éléments de la bonne gestion des organisations publiques. Elle souhaite faire preuve d'exemplarité dans ce domaine, en veillant, lors de l'élection de ses instances, dans son recrutement et la promotion interne de ses salariés, dans sa communication (revue, site internet...) comme dans l'organisation d'événements, à viser l'égalité F/H et à corriger les biais susceptibles de porter atteinte de cet objectif².

La transparence : en cohérence avec les valeurs énoncées ci-dessus, l'Association s'engage à tendre vers l'exemplarité en termes de transparence s'agissant de son fonctionnement interne et notamment de ses ressources financières. Ses comptes annuels, certifiés par un commissaire aux comptes, sont publiés sur le site JO Associations.

¹ Texte proposé par le Comité des Sages, validé par le conseil d'administration du 17 mai 2022, avant d'être soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2022 (pas de quorum) puis celle du 29 juin 2022.

² Le conseil d'administration suit et mesure la réalisation de ces objectifs au travers d'axes de travail et d'indicateurs. Il en rend compte chaque année devant l'assemblée générale. Le Président de la commission Egalité F/H au sein de l'Association est désigné comme référent chargé de ce suivi et du rapport annuel.